

GEMENG
HABSCHT

AVIS

Fixation du prix de vente de bois de chauffage

En sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil Communal, à l'unanimité des voix, a fixé le prix de vente de bois de chauffage.

La décision, approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date 6 mars 2024 sous la référence 847xab8c2, a la teneur suivante :

« Le conseil communal....

décide

1) de fixer nouvellement le prix de vente du bois de chauffage dans la commune de Habscht comme suit :

vente du bois en stère, hêtre :
65,00 Euros hors TVA / stère
(130,00 Euros hors TVA / corde) ;

2) de fixer la quantité de commande maximale par ménage et par an à 4 stères ;

3) de limiter la vente de bois de chauffage exclusivement aux résidents de la commune de Habscht ;

4) d'abroger sa délibération du 6 août 2020 portant fixation du prix de vente de bois de chauffage ;


Eischen, le 16 AVR. 2024
Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire f.f.


Daniel Jost



Le Bourgmestre


Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu